

225C2094
FR0000060824-FS1057

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2025, Mme Aude Planche a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, à cette date et à ce jour, 1 500 000 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 7,51% du capital et 7,41% des droits de vote de la société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FINANCIERE MARJOS hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 19 967 538 actions représentant 20 235 100 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.